

8 septembre 2022

Mise à jour de l'ORMR : Dose de rappel du vaccin contre la COVID-19 à l'automne, consultation publique sur les droits de l'ORMR pour l'année 2023, inscription à l'AGA

Dose de rappel du vaccin contre la COVID-19 à l'automne

Message envoyé au nom du ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité (MSAA)

Le 1^{er} septembre 2022, Santé Canada a approuvé le vaccin bivalent Moderna/Spikevax contre la COVID-19 qui offre une protection plus ciblée contre les variants d'Omicron. La province travaille avec les bureaux de santé publique et les partenaires du secteur afin de s'assurer que les doses sont prêtes à être administrées dès la réception de l'approvisionnement du gouvernement fédéral. Il est prévu que les maisons de retraite soient prioritaires pour la dose de rappel, ainsi que d'autres établissements et populations à haut risque. Les maisons de retraite devraient être prêtes à administrer le vaccin dès la semaine prochaine.

En vue du rappel du vaccin contre la COVID-19 à l'automne, les maisons de retraite sont invitées à commencer à recueillir le consentement pour la vaccination et à collaborer avec les bureaux de santé publique locaux dès que possible afin d'établir des plans d'administration du vaccin. Les résidents et le personnel seront ainsi protégés en prévision d'une saison des maladies respiratoires précoce à l'automne.

Les foyers en mesure d'administrer des vaccins de manière indépendante, mais qui ne sont pas encore équipés en conséquence, sont encouragés à se rapprocher de leur bureau de santé publique local afin d'obtenir un soutien pour la mise en place. Les foyers doivent également confirmer que leur accès utilisateur COVaxOn est à jour, car les mots de passe expirent 30 jours après leur dernière utilisation.

En outre, les maisons de retraite peuvent établir des plans d'administration des vaccins en collaboration avec :

- GO-VAXX et les équipes de cliniques mobiles par le biais de govaxx@ontario.ca pour la région du grand Toronto et/ou de provincialhhrsupport@ontario.ca pour les autres endroits; ou
- [les pharmacies locales](#).

Veuillez noter qu'il est également prévu que le vaccin contre la grippe soit distribué aux maisons de retraite à partir de **la semaine du 26 septembre 2022**. Les vaccins contre la grippe peuvent être administrés en même temps, ou à tout moment avant ou après le vaccin contre la COVID-19.

Si les maisons de retraite ne disposent pas d'un plan d'administration des vaccins sur place après avoir travaillé avec le bureau de santé publique local et envisagé d'autres ressources, elles doivent communiquer avec le ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité en envoyant un courriel à RHInquiries@ontario.ca afin de solliciter des mesures de soutien.

Rappel : Consultation publique sur les propositions relatives aux droits de l'ORMR pour l'année 2023

L'ORMR vient de lancer une consultation publique en ligne d'une durée de 30 jours, du mardi 23 août au mercredi 21 septembre, sur les propositions relatives aux droits de l'ORMR pour l'année 2023. Vous pouvez accéder aux documents de la consultation, notamment les propositions détaillées relatives aux droits et les instructions concernant l'envoi de commentaires, via la page de [consultation sur les propositions relatives aux droits de l'ORMR pour l'année 2023 \(en anglais\)](#).

Toutes les parties prenantes sont invitées à participer à la consultation : les résidents, leur famille, les titulaires de permis et les exploitants, les défenseurs des personnes âgées et les autres parties intéressées. Si les résidents ont des questions à poser, [les titulaires de permis peuvent leur fournir cette fiche de renseignements \(en anglais\)](#).

Avant de prendre une décision finale concernant les droits, l'ORMR tiendra compte des commentaires reçus lors de la consultation. L'ORMR remercie par avance toutes les parties prenantes d'avoir pris le temps de fournir leurs précieux avis et conseils.

INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI : AGA et cérémonie de reconnaissance de l'ORMR

C'est dans moins de deux semaines! L'Office de réglementation des maisons de retraite tiendra son assemblée générale annuelle et sa cérémonie de reconnaissance en ligne, sur Zoom, le mercredi 21 septembre 2022, de 15 h à 17 h.

Nous invitons toutes les parties prenantes (titulaires de permis de maison de retraite, exploitants, personnel, résidents, proches, etc.) à assister à la présentation du bilan de l'année écoulée et des perspectives de l'ORMR par son directeur général et registrateur ainsi que par le président de son conseil d'administration.

Nous sommes également impatients de présenter des exemples remarquables d'ainés ayant eu une influence positive sur la vie des membres de leur communauté dans le cadre des Prix d'excellence aux résidents exceptionnels ainsi que de reconnaître la contribution d'un partenaire communautaire ayant aidé l'ORMR à accomplir son mandat consistant à assurer la sécurité des résidents des maisons de retraite.

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements et vous inscrire à la cérémonie en cliquant [sur ce lien \(en anglais\)](#).